

Compte-rendu de la réunion de conseil

Du 22 Février 2016

L'an deux mille seize, le 22 du mois de Février à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de M. Pierre MELOT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

De présents : 12

Et de votants 13 (dont 1 pouvoir)

Etaient présents :

Mesdames Martine Frogeais, Isabelle Denis, Laurence Morice, Chrystèle Lefevre,

Messieurs Pierre Melot, Gilbert Georgeault, Yves Lehuerou Kerisel, Michel Melot, Benoit Poulain, Dominique Grégoire, Armel Godais, Samuel Tavvry

Absents excusés :

Bernadette Combettes, Pauline Saglio, Anne-Marie Morlier

Procuration : Pauline Saglio donne procuration à Laurence Morice

Secrétaire de séance : Laurence MORICE

Ordre du jour :

1) Demande de subventions des associations moulinoises et des associations hors communes

Demandeur	Attribué en 2015	Demande pour 2016	Montant proposé pour 2016
ADMR Bais / Moulines / Visseiche	400 €	400€	400€
Aide aux Piégeurs de Moulines	Forfait de 30€ par piégeur + 1€ par rat ou ragondin	Forfait de 30€ par piégeur + 1€ par rat ou ragondin	Forfait de 30€ par piégeur + 1€ par rat ou ragondin €
UNC de Moulines	250 €	250 €	250 €
Club de L'Amitié	0,00 €	Pas de demande	Pas de demande
Rue des Arts	3800 €	5000 €	3800 €
Entente Sportive et Culturelle de Moulines	3 000 €	3300€	3000 €
Association Le Palet Moulinois	0,00 €	Pas de demande	Pas de demande
CODEM de la Roche aux Fées	0.20€/hab.	0.20€/hab.	0.20€/hab.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'accorder les subventions ci-dessus aux associations moulinoises et de n'accorder aucune subvention aux associations hors commune nommées ci-dessous :

- Outil en main, Association de foot Rannée/La Guerche, Jongleurs de gym de la Guerche, ADMR Re-tiers, Halte-garderie coccinelle, Zénith FM, ATD Quart Monde, Maison familiale rurale de Goven, solidarité paysans, secours populaire français, prévention routière, alcool assistance la croix d'or, 1 jour des métiers, lycée professionnel Saint-Yves, eau et rivières, Les ateliers de la Mabilais, ADAPEI « les papillons blancs d'Ille et vilaine », la vigne aux loup

• Pour : 13	• Contre : 0	• Abstention : 0
-------------	--------------	------------------

2) Déclaration d'intention d'aliéner

Une déclaration d'intention d'aliéner a été transmise par Maître Philippe PINSON, Notaire à Montauban, relative à la vente de la propriété sise au lieu-dit « Les Brégeons » cadastrée section B N° 634.

La commune a le droit de préemption sur ce secteur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas utiliser son droit de préemption

• Pour : 13	• Contre : 0	• Abstention : 0
-------------	--------------	------------------

3) Contrat d'association école

1) Le tarif départemental pour l'année 2016 est de :

- 1136 € pour les maternelles.
- 369 € pour les élémentaires.

L'école de Moulins compte 27 maternelles et 33 élémentaires au 1^{er} janvier de cette année.

Le montant dû est de 42 849 € sur l'année 2016. Le versement se fera chaque mois, soit : 3570.75 €, le 1/12^{ème} de la somme indiquée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide

- de verser chaque mois la somme de 3570.75 €
- D'inscrire la somme au budget

2) Une demande de **subvention pour les fournitures scolaires** a été demandée pour l'année 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, considère que la subvention pour les « fournitures scolaires » est intégrée dans le contrat d'association école.

• Pour : 13	• Contre : 0	• Abstention : 0
-------------	--------------	------------------

4) Classement des voies communales « Lotissement des Noisetiers »

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que le secteur des Noisetiers n'est pas pris en compte dans le linéaire des voies communales. Une délibération les intégrant est nécessaire en vue de l'obtention des dotations liées aux voies communales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'intégrer les voies communales du lotissement des Noisetiers d'une longueur de 230ml
- de demander aux services de l'Etat, la prise en compte de cette nouvelle longueur de voirie (230ml) à rajouter à la voirie existante de 7947ml, soit un total de longueur de voirie communale de 8177ml.

• Pour : 13	• Contre : 0	• Abstention : 0
-------------	--------------	------------------

5) Comptes administratif de l'assainissement

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-12 et suivants;

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2015 a été réalisées par Monsieur Bruno LE BERRE, Trésorier à la Guerche de Bretagne, et que le compte de gestion établi par cette dernière est conforme au compte administratif de la Commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de la commune du Maire et le compte de gestion du trésorier,

Etant donné les reports de résultat des exercices précédents (2014) :

Résultat reporté fonctionnement + 8 370.00 €

Résultat reporté investissement - 16 004.85 €

En conséquence le résultat de clôture de l'exercice 2015 est de :

En section de fonctionnement : + 6 643.11 €

En section d'investissement : - 12 294.00 €

Monsieur le président de séance précise que le compte administratif tel que présenté est conforme dans ses écritures au compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier de la Guerche de Bretagne.

Mr le Maire se retire de la séance pour le vote.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, valide à l'unanimité le compte administratif de l'assainissement 2015.

• Pour : 12	• Contre : 0	• Abstention : 0
-------------	--------------	------------------

6) Affectation des résultats

Monsieur le Maire propose une affectation du résultat sur le budget primitif de 2016 d'assainissement comme suit :

- Au financement de l'investissement, au compte 1068 = 6 643.11 €

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur l'affectation des résultats 2015 sur le budget primitif de l'assainissement de 2016 de la façon suivante :

- Investissement : compte 1068 = 6 643.11 €

compte D 001 = - 12 294.00 €

- Affectation de l'excédent de fonctionnement de 6 643.11€ au compte R 1068.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, valide à l'unanimité, l'affectation des résultats proposés sur le budget primitif de l'assainissement 2016.

• Pour : 13	• Contre : 0	• Abstention : 0
-------------	--------------	------------------

7) Approbation du Compte de gestion pour l'assainissement 2015 :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-12 et suivants ;

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2015 a été réalisées par Monsieur Bruno LE BERRE, Trésorier de la Guerche de Bretagne, et que le compte de gestion établi par cette dernière est conforme au compte administratif de la Commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de la commune du Maire et le compte de gestion du receveur,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, valide à l'unanimité, le compte de gestion pour l'assainissement 2015

• Pour : 13	• Contre : 0	• Abstention : 0
-------------	--------------	------------------

8) Arbre de naissance

Il a été proposé de planter un arbre (noisetiers, chêne, merisier, etc,...) pour la naissance d'un enfant tous les ans lors d'une fête municipale. Une plaque où sera inscrit le prénom de l'enfant sera déposée devant l'arbre.

Des tarifs ont été demandés :

- Le prix d'un arbre "racine nue" d'une hauteur d'un mètre coûte environ 2.50 euros (Pépinière des 4 saisons - Bais) et 7.50 l'ardoise avec le piquet
- Les pépinières Huchet (Gennevilliers sur seiche) ont à peu près le même tarif.
- Top office propose des plaques à 27 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, valide à l'unanimité, la plantation d'arbres à l'occasion de la naissance d'un enfant de la commune et le choix des arbres sera fait ultérieurement.

• Pour : 13	• Contre : 0	• Abstention : 0
--------------------	---------------------	-------------------------

9) Demande de fonds d'investissement local : achat et rénovation de l'école

Le fonds d'investissement local est un dispositif exceptionnel de financement d'Etat ouvert pour l'année 2016 (autorisations d'engagement) : 1 milliard d'euros au niveau national => 50 M€ en Bretagne, répartis en 2 enveloppes :

- 1ère enveloppe (24,727 M€) : soutien aux projets d'investissement public (pas d'opération de fonctionnement, projets sous maîtrise d'ouvrage communale ou intercommunale exclusivement)
- 2ème enveloppe (25,159 M€) : soutien aux communes pour la revitalisation des centres-bourgs ; importance des actions structurantes. Pas de travaux de voirie. Logements : oui.

Ces 2 enveloppes ne sont pas fongibles.

Le taux de subvention est au maximum de 80%.

Le montant minimum de subvention est de 20 000 €.

Le projet de la commune de Moulins est éligible au fonds d'investissement local pour le projet d'achat et de rénovation de l'école dont les travaux sont les suivants : Le gros œuvre, reprise de charpente sous clocheton, réfection totale de la toiture, isolation thermique de l'école

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de solliciter une demande de fonds d'investissement local pour l'achat et les travaux de rénovation de l'école (le gros œuvre, reprise de charpente sous clocheton, réfection totale de la toiture, isolation thermique).

• Pour : 13	• Contre : 0	• Abstention : 0
--------------------	---------------------	-------------------------

10) Approbation inventaire des cours d'eau

La commission Locale de l'eau du SAGE Vilaine a confié à l'institution d'Aménagement de la Vilaine, l'analyse des inventaires communaux des zones humides sur l'ensemble du territoire SAGE.

Cette commission a besoin d'une délibération approuvant l'inventaire afin d'évaluer la fiabilité de l'inventaire

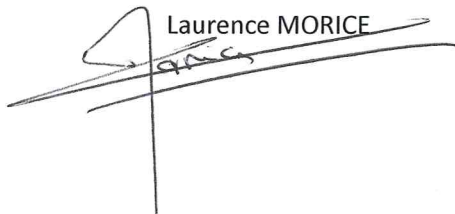
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de valider cet inventaire des cours d'eau de la commune.

• Pour : 13	• Contre : 0	• Abstention : 0
--------------------	---------------------	-------------------------

11) Questions diverses

- Une école de Paris cède du mobilier de maternelle à condition d'aller le chercher. Le conseil municipal est d'accord pour aller chercher le mobilier le vendredi 1^{er} juillet 2016

La secrétaire de séance


Laurence MORICE

Le Maire


Pierre MELOT